

E 2/498

*Le Général G. H. Dufour¹,
au Président de la Confédération, J. Dubs*

L

Genève, 7 septembre 1870

Je crois que la Suisse ferait, dans les circonstances actuelles, un acte de sage politique en offrant, à l'exemple de la Belgique neutre comme elle, aux puissances belligérantes de recevoir chez elle un nombre égal de blessés. Cette mesure d'humanité et d'impartialité serait, j'en suis sûr, accueillie avec faveur par nos populations et, en même temps, disposerait en notre faveur les nations européennes.

Si le Haut Conseil fédéral goûtait cette idée, il y aurait quelques démarches préalables à faire auprès des gouvernements cantonaux pour en assurer l'exécution. Si elle n'était pas réalisable, je vous prie, Monsieur le Président, de m'excuser en raison de l'intention.

1. *Le Général Dufour présida la Conférence de Genève (1864) au cours de laquelle fut créée la Croix-Rouge et il fut le délégué de la Confédération aux conférences de 1868 (Cf. nos 157, 159).*



7 SEPTEMBRE 1870

429

ANNEXE

*Le Président de la Confédération, J. Dubs,
au Général G. H. Dufour*

Copie

Berne, 9 septembre 1870

L'idée que vous m'exprimez par votre estimée lettre du 7 de ce mois, que la Suisse reçoive, à l'instar de la Belgique, une partie des blessés des deux armées, honore beaucoup vos sentiments philanthropiques bien connus. Mais la réalisation de cette idée rencontre des difficultés tellement considérables, que nous hésitons beaucoup à y donner suite.

1. D'abord, la position de la Suisse n'est pas la même que celle de la Belgique. Les dernières grandes batailles ont été livrées tout près des frontières de ce pays. Il n'y a pas de doute que la Suisse aurait agi à peu près de la même manière, si les blessés se fussent trouvés en aussi grand nombre à sa frontière. Mais transporter ces blessés en Suisse, en leur faisant faire un parcours d'environ 100 lieues, serait presque une impossibilité, surtout en présence de l'interruption que subissent actuellement la plupart des communications par voie ferrée. Dans tous les cas, les blessés eux-mêmes en souffriraient beaucoup.

2. Ensuite, je dois vous faire observer que, déjà à une occasion antérieure, le Conseil fédéral a déclaré de la manière la plus catégorique qu'il ne saurait consentir à ce que des hôpitaux destinés à la réception des blessés de la guerre actuelle fussent établis sur territoire suisse. Dans le cas seul où un pressant et impérieux besoin s'en faisait sentir, le Conseil fédéral pourrait revenir sur cette décision bien méditée et un pareil cas n'existe évidemment pas pour le moment.

3. Il nous serait fort difficile de traiter à cet égard les deux parties belligérantes tout à fait sur le même pied. En réalité, les Français n'ont jusqu'à présent eu qu'un nombre relativement assez peu considérable de blessés à soigner, attendu que les troupes allemandes sont restées maîtres des champs de bataille et que, par conséquent, c'est surtout à elles que le soin des blessés incombe. Or, si on voulait engager les Allemands à nous remettre un nombre égal de blessés allemands et français, nous pourrions rencontrer de nouvelles difficultés et nous risquerions même qu'on nous fit, du côté français, le reproche que nous ne soulageons que les Allemands.

4. Enfin, vous aurez sans doute appris que le Conseil fédéral s'est déclaré disposé à faire quelque chose pour les malheureux habitants de Strasbourg², que le Comité de secours suisse a de son côté déjà fait beaucoup pour les blessés des armées belligérantes et qu'il continue ses efforts, et qu'on a surtout aussi l'intention d'établir en Suisse des stations pour les convalescents. Si à côté de tout cela on voulait encore nous amener des blessés en masse, il pourrait bien arriver que la réalisation ou la continuation des efforts projetés ou des œuvres déjà commencées, qui ont incontestablement aussi leur raison d'être et leur grande importance, fussent paralysées. Je vous dirai aussi, en passant, que, par exemple à Bâle, on redoute beaucoup l'établissement d'hôpitaux pour les blessés, attendu qu'il pourrait en résulter des épidémies.

J'ose espérer que par la communication de ces diverses raisons, j'aurai réussi à vous convaincre qu'il vaut mieux renoncer pour le moment à la proposition en question. Si à proximité de nos frontières des batailles aussi formidables que celles qui ont eu lieu près de la Belgique devaient encore être livrées, ce dont Dieu nous préserve, votre idée ne saurait manquer d'être prise en très sérieuse considération.

2. Cf. n° 280.